L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 72 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS

MARDI MATIN, 5 NOVEMBRE.

## LA POSTE FRANCO-AMÉRICAINE.

On lit dans la *Correspondance universelle* :

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que le traité postal qui doit régler, entre la France et les Etats-Unis, a été achevé et n'attend plus qu'une dernière formalité pour être signé et mis à exécution. Du moins, le directeur général des postes de France et le post-master des Etats-Unis sont d'accord, ainsi que les ministres des affaires étrangères des deux pays. Le ministre des finances, M. de Goulard, aura à demander encore quelque temps pour "étudier" le traité et voir s'il ne pourrait être amélioré dans quelques-unes de ses parties en faveur du fisc français.

"Nous croyons savoir que le gouvernement américain ne consentira à aucune augmentation des droits, et que si ce traité, déjà approuvé par le ministre des affaires étrangères de France et le département des postes, est modifié par le ministre des finances, il n'apportera pas ces modifications et maintiendra les choses dans leur *statu quo*. Or, ce *statu quo*, c'est-à-dire l'absence de tout traité postal entre les Etats-Unis et la France, est surtout nuisible aux intérêts du commerce français, dont, entre autres, l'envoi des échantillons, qui, dans l'état actuel des choses, doit passer par l'Angleterre, est bien plus important que celui des Etats-Unis où, de plus, on possède plus de moyens pratiques qu'en France pour éviter les frais considérables de ces envois en transit. Le nouveau traité fixe le prix d'une lettre de 10 grammes des Etats-Unis pour la France, *et vice versâ*, à 40 c. Il est de 40 c. pour l'Angleterre, de 30 c. pour la Belgique, de 20 c. pour l'Allemagne (par voie directe (Hambourg) et à 32 c. par voie d'Angleterre, de 40 c. pour l'Autriche, de 40 c. pour l'Italie. On voit, par conséquent, que le prix de 40 c. pour la France est déjà très élevé.

"Voilà bientôt trois ans que les deux pays n'ont pas de traité postal. Le département des postes a reconnu lui-même que cela avait occasionné au Trésor une perte assez sensible. Pour le commerce, la perte a été plus considérable encore. Il est donc à souhaiter que, dans l'intérêt des relations entre la France et les Etats-Unis, la conclusion définitive de ce traité n'éprouve plus de retard."

Puisque le gouvernement est en vôie de régler les relations postales de la France et de l'Amérique, ne pourrait-il conclure les négotiations commencées avec la Russie? La directrice générale des postes de ce pays, M. Velho, était dernièrement à Paris, et des conférences ont dû avoir lieu entre lui et l'administration française en vue de la conclusion d'un nouveau traité. Les relations des deux contrées ne peuvent que beaucoup gagner à ce que le tarif postal soit fixé sur de nouvelles bases, et qu'on ne paie plus, par exemple, 80 c. de port pour une lettre simple allant de France en Russie, quand le port d'une pareille lettre entre la Belgique ou de Hollande pour le même pays ne s'élève qu'à 40 c.

## UN TRAVAIL GIGANTESQUE.

Un journal anglais donne les détails qui suivent sur le canal que l'on achève en Hollande et qui joint Amsterdam à la mer du Nord, en coupant la langue de terre qui sépare le golfe de l'Y de cette mer :

Quand on contemple tranquillement le nouveau canal d'un bateau à vapeur, il est impossible de ne pas se compter, sur ce grand ouvrage de M. de Lesseps, ainsi que les ministres des affaires étrangères des deux pays. Le ministre des finances, M. de Goulard, aura à demander encore quelque temps pour "étudier" le traité et voir s'il ne pourrait être amélioré dans quelques-unes de ses parties en faveur du fisc français.

"Nous croyons savoir que le gouvernement américain ne consentira à aucune augmentation des droits, et que si ce traité, déjà approuvé par le ministre des affaires étrangères de France et le département des postes, est modifié par le ministre des finances, il n'apportera pas ces modifications et maintiendra les choses dans leur *statu quo*. Or, ce *statu quo*, c'est-à-dire l'absence de tout traité postal entre les Etats-Unis et la France, est surtout nuisible aux intérêts du commerce français, dont, entre autres, l'envoi des échantillons, qui, dans l'état actuel des choses, doit passer par l'Angleterre, est bien plus important que celui des Etats-Unis où, de plus, on possède plus de moyens pratiques qu'en France pour éviter les frais considérables de ces envois en transit. Le nouveau traité fixe le prix d'une lettre de 10 grammes de l'